

Image not found or type unknown



Concurrence ? ou non ? merci de me répondre

Par **virginieneuvil**, le **11/09/2008** à **19:51**

Bjr, rnJ'ai ma propre école de danse, je suis en nom propre. rnDepuis 6 ans une association de danse (Loi 1901) s'est montée dans mon village, avec un intitulé correct (association) rnDepuis 2 ans, cette association se fait appeler ECOLE DE DANSE rnA t-on le droit de prendre ce nom ? Alors que cette soit-disant école paraît dans toutes les pubs municipales et associatives (ce qui n'est pas mon cas, puisque école privée) rnSi tel est son droit, pourquoi alors, devrais-je continuer de m'embêter à payer les charges d'une entreprise privée ? rnSinon, moi aussi, je change de statuts ! rnMerci de bien vouloir me renseigner. rnVirginie F.